



Reconnaissance de dette + insolvabilité

Par **quentinv12**, le **18/02/2015** à **20:11**

bonjour,

je viens vers vous car j'ai prêté à une amie la somme de 500€ elle a rédigé une reconnaissance de dette conformément aux modèles que j'ai trouvé sur internet. Elle vient de m'apprendre qu'elle risque d'être interdite bancaire mais qu'elle me remboursera, sauf que j'ai quand même un doute. Donc ma question est : est-ce qu'en cas d'interdiction bancaire, une reconnaissance de dette est toujours valable ? Et comment la faire valoir en cas d'impayé ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse
cordialement

Par **aguesseau**, le **18/02/2015** à **23:43**

bsr,

si votre amie est insolvable, vous aurez du mal à vous faire rembourser.

cdt